



CHSCT BDD

Marseille-Aubagne

Compte rendu du 23 juin 2020

Le colonel CAUREZ, commandant la base de défense Marseille-Aubagne (COMBDD) a convié les membres du CHSCT BdD ce mardi 23 juin 2020. Etaient présents pour l'administration, l'adjoint au Chef du GSBdD Marseille-Aubagne et le représentant du chef de l'USID Marseille. **FO DEFENSE** était représenté par Mesdames Martine RICHARDI et Béatrice RIZZO et Monsieur Gérard REY.

Ce que nous avons entendu

Les orientations ministérielles en matière de santé et de sécurité au travail se déclinent en 6 axes majeurs, l'amélioration du dispositif en matière de SST, le développement de la maîtrise des risques, la prévention des RPS, la prévention de l'exposition aux CMR, la prévention du risque incendie et la prévention du risque liés aux rayonnements ionisants.

Un questionnaire de recueil de données statistiques en matière de SST au titre de 2019 a été adressé aux présidents des CHSCT locaux afin qu'ils le renseignent (note 0001D2000386/ARM/SGA/DRH-MD/SR-RH/SRP du 14 février 2020). Le COMBDD attend un retour pour le 26 juin 2020.

Il est ensuite présenté la veille réglementaire, à savoir :

- Le guide sanitaire COIVID-19 V3 du 10 juin 2020.
- L'arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense.
- L'arrêté du 19 mai 2020 relatif à la prévention et protection contre les risques d'incendie et de panique et à l'accessibilité dans les établissements du MINDEF recevant du public.
- L'arrêté du 15 juin 2020 fixant les modalités de mise en œuvre du 3^ealinéa de l'article R.111-19-62 du Code de la construction et de l'Habitation aux bâtiments relevant du MINDEF.
- Les arrêtés à venir (présentés lors de la CCP) sur les Fiches emploi et nuisance et rayonnement électromagnétique.

Concernant les suites données aux questions toujours ouvertes :

- Les exercices incendies sont réalisés de façon satisfaisante sur toutes les emprises, même s'il demeure un progrès à faire en matière de synchronisation entre les différentes entités d'une même emprise et de remontées des comptes rendu vers les chefs d'organismes et leurs CPRP des formations « filles ». La question est close.
- Le contrôle d'accès à la caserne Audéoud et les JDC : la sécurité d'accueil et du filtrage est de la responsabilité du COMILI du quartier et de l'OGZDS. La vérification des convocations des JDC est de la responsabilité du CSN. La question reste d'actualité.

A la demande de **FO DEFENSE**, le fonctionnement des comités HSCT locaux est abordé. Le conseiller prévention de la BdD rappelle la cadre géographique (1CHSCT BdD et 7 CHSCT locaux) et réglementaire de ces comités. Il est fait un rappel sur les obligations du président du CHSCT et celles du chef d'organisme qui porte la responsabilité civile et pénale en matière de SST vis-à-vis des agents de son établissement. Le président d'un CHSCT ne peut pas décider en lieu et place d'un chef d'organisme.

La prochaine réunion de conférence de coordination de la prévention est prévue le 17 septembre 2020.

Ce que nous avons dit

Concernant les questions ouvertes **FO DEFENSE** a rappelé que :

- Les procès-verbaux de l'ensemble des CHSCT de la BdD doivent être publiés sur un espace INTRADEF accessible de tout un chacun.
- Ces procès-verbaux remontent aux bonnes strates de commandement, c'est-à-dire aux chefs d'établissement des unités présentes sur l'emprise (exemple : Le directeur de l'ESID Lyon pour l'USID Marseille, la DIRISI Toulon pour le CIRISI Marseille, ...) afin que ces derniers soient sensibilisés aux problématiques rencontrées dans leurs entités déconcentrées. Trop souvent, les chefs de service et les agents de prévention en fonction secondaire n'ont que peu ou pas de prérogatives face aux préoccupations posées. En matière d'incident, ces services ne disposent pas de conseiller incendie et la coordination qui devrait avoir lieu avec l'emprise peut s'en trouver affectée. Les membres FO-DEFENSE des CHSCT locaux seront vigilants sur ces questions.
- Le choix de la caserne audéoud pour la tenue des JDC, il y a 4 ans, n'a jamais été concerté, mais imposé par l'administration. Cette situation a généré des interrogations sur la sécurité et le gardiennage de l'emprise dont les effets sont toujours présents : filtrage et fouille visuelle assurés par les agents du CSN sur la voie publique alors qu'un espace d'accueil et de contrôle a été créé à cet effet à l'intérieur du quartier, présence d'un 2^{ème} gardien de sécurité et d'accès. **FO DEFENSE** demande que les consignes du CSN soient modifiées en conséquence afin que le contrôle des convocations des jeunes JDC soit effectué à l'intérieur du quartier à l'emplacement prévu à cet effet et que les opérations de sécurité et de gardiennage soient assurées par les entités qui en ont la charge.

FO DEFENSE a souhaité mettre le fonctionnement des CHSCT locaux à l'ordre du jour de ce comité, car trop de dérives sont constatées :

- L'absence de respect du nombre de réunions et du calendrier ;
- L'omnipotence des présidents de CHSCT répondant en lieu et place des chefs d'organisme ou de leurs représentants ;
- Propos personnels tenus et ton d'un président déplacé dans une instance formelle ;
- Décision relatives à la condition du personnel prise avant même la consultation du comité ;
- Transformation des comités en une réunion traitant des demandes sillage ;
- Insuffisance avérée d'implication des représentants des chefs d'organismes.

FO DEFENSE demande que soit fait un rappel réglementaire à tous les présidents des CHSCT locaux de la BdD afin que les membres représentant les personnels civils puissent pleinement exercer leur mandat.

Conclusion

FO DEFENSE remercie le COMBdD et les chefs d'établissements présents pour la tenue de cette instance et la qualité des débats. La prochaine réunion du CHSCT de BdD est programmée le jeudi 5 novembre 2020 à 14h.

N'hésitez pas à solliciter vos représentants pour toute question ou préoccupation....

Gérard REY 04 91 01 53 95

gerard.rey@intraDEF.gouv.fr

Martine RICHARDI 04 84 26 02 48

martine.richardi@intraDEF.gouv.fr

Bruno GARCIA

bruno1.garcia@intraDEF.gouv.fr

Béatrice RIZZO 06 20 78 12 05

beatrice.rizzo@intraDEF.gouv.fr

Marie-Antoinette JUAN 04 91 63 79 55

marie-antoinette1.juan@intraDEF.gouv.fr

Dominique Bertrand 04 91 01 52 65

dominique2.bertrand@intraDEF.gouv.fr



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades